



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche Process 1

Photovoltaïque - Guide des interlocuteurs



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Schéma de procédure

	Séquence du projet		Enjeux/objectifs	Pilote	Services associés	Références réglementaires
Planification	Planif. nationale Planif. régionale Planif. locale	PPE SRADDET PCAET – SCoT – PLU(i)	Définir les objectifs et planifier le développement des projets	MTEs Région EPCI	DDT pour l'accompagnement des territoires + Avis préfet	L141 CEnergie L4251 CGCT
	Planification projet et accompagnement à l'émergence des projets	Outils de planification (ex. AàP plans de paysage) Comités départementaux transition énergétique et leurs groupes de travail	Accompagner les territoires et les projets pour un équilibre territorial et une bonne prise en compte des enjeux	DDT		
Faisabilité	Autorisation au titre du bénéfice de dispositifs de soutien	Délivrance du Certificat d'Éligibilité du Terrain d'Implantation	Contrôler la conformité aux dispositions de l'AO CRE	DREAL-PRICAE	DREAL – UD DDT	L314 CEnergie
Instruction	Autorisation d'urbanisme → sol → flottant → bâtiment → ombrières	Instruction	Analyser les enjeux environnementaux et leur prise en compte dans la conception du projet	DDT ou collectivité	Avec appui des services contributeurs DREAL – EHN (biodiversité) DREAL – MAP (paysages, sites) DREAL – PRICAE (raccordement et autorisation code de l'énergie) DDT (urbanisme, risques, défrichement, zones humides, espaces protégés) DRAC – UDAP (patrimoine) Avec consultation des instances et commissions concernées	R422-2 du code de l'urbanisme Précision des seuils pour compétence
		Avis AE	Qualifier le projet sur sa pertinence environnementale globale	MRAE		R122-2 du code de l'environnement
Réalisation		Enquête publique	Permettre l'expression du public			R422-2 du code de l'urbanisme Précision des seuils pour compétence
Exploitation		Décision préfectorale	Autoriser la réalisation du projet	Préfet ou collectivité		
	Contrôles éventuels au titre du bénéfice de dispositifs de soutien	- Modification de projet - Garantie financière d'exécution - Contrôle des installations	Contrôler la conformité aux dispositions de l'AO CRE	DREAL-PRICAE		L314 CEnergie

Carnet d'adresses

des interlocuteurs transition énergétique et énergies renouvelables

DDREAL – PRICAE (compétence régionale)

Lyon :

5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

Clermont-Ferrand :

7 Rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

DDT Allier

51 boulevard St Exupéry
CS 30110
03403 YZEURE CEDEX
04 70 48 78 77

DDT Ain

23 Rue Bourgmayer
CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE
ddt-transition-energetique@ain.gouv.fr
04 74 45 63 76

DDT Haute-Savoie

15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9
04 50 33 77 86

DDT Rhône

165 rue Garibaldi
CS 33862
69401 LYON Cedex 03
04 78 62 54 57

DDT Puy-de-Dôme

7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND
04 73 43 15 03

DDT Loire

2, avenue Grüner
allée B
CS 90509
42007 ST ETIENNE cedex 1
04 77 43 34 75

DDT Savoie

1 rue des Cévennes
CS 21106
73011 CHAMBERY CEDEX
04 79 71 73 69

DDT Isère

17 boulevard Joseph-Vallier
38040 GRENOBLE
04 56 59 45 71

DDT Cantal

Cité administrative
22, rue du 139ème RI
B.P.10414
15004 AURILLAC
04 63 27 66 52

DDT Haute-Loire

13, rue des moulins
CS60350
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
04 71 05 84 59

DDT Ardèche

2 Place Simone Veil
bp 613
07000 PRIVAS
04 75 65 50 76

DDT Drôme

4, place Laënnec
26000 VALENCE
ddt-tee@drome.gouv.fr
04 81 66 82 59



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

